

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3844

11 décembre 2014

SOMMAIRE

Aberdonia Holding S.à r.l.	184507	Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l.	184466
CAE Investments	184469	Indira Properties S.à r.l.	184470
Canel S.A.	184474	Interface Eurasia Holdings S.à r.l.	184485
CCP III DK Germany Holding S.à r.l. ...	184474	International Resorts Holding S.C.A. ...	184473
City RE 37 S.à r.l.	184466	I.R.F. S.à r.l.	184477
Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l.	184466	IRP Capital S.A.	184471
Corniche Property S.A.	184474	I.S.T. Internationale Spedition und Trans- port S.A. SPF	184473
Coronary Technologies Sàrl	184480	KS Holding Group	184472
Dalor Properties S.à r.l.	184475	LDVA Participations S.à r.l.	184471
Data Center Services S.à r.l.	184510	Leopard Holdings UK S.à r.l.	184468
DBA Lux Holding S.A.	184496	Le Premier Investment III S.C.A.	184472
Delion S.A.	184474	Le Premier Investment S.C.A.	184467
Diaverum Pooling GP	184475	L Real Estate	184472
Europa Luxco II S.à r.l.	184512	Lux e-shelter 1	184468
Everton Finco S.à r.l.	184468	Lynx Group Sàrl	184468
Everwood Holding S.A.-SPF	184512	Marcol Europe S.A.	184467
Family S.A.	184476	Must Lux S.à r.l.	184471
FBK Audit S.à r.l.	184467	PG Europe S.à r.l.	184471
Garibaldi GP S.à r.l.	184475	Poivre Real Estate 3 S.à r.l.	184469
Halifax S.A.	184470	QM Holdings GP S.à r.l.	184469
HEDF Isola GP S.à r.l.	184470	Renergy S.à.r.l.	184469
Herald Properties S.à r.l.	184473	Tartaruga S.à r.l.	184511
Hotel Daguesseau S.A.	184466	Tiger Topco S.à r.l.	184494
ICM 2 S.A.	184473		

Hotel Daguesseau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 110.993.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2014.
Référence de publication: 2014190278/10.
(140212054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 177.960.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69692 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014190288/10.
(140212342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.818.000,00.
Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 150.282.

EXTRAIT

Par résolutions prises le 18 septembre 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2014.
Référence de publication: 2014188153/13.
(140211266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

City RE 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.940.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 18 Novembre 2014

Au 18 Novembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:
- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugene Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 18 Novembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Julie K.Braun (gérant)
- Maqboolali Mohamed (gérant)
- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2014.

CB Property Holdings S.ar.l.

Référence de publication: 2014188145/21.

(140210552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

FBK Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014190210/14.

(140212358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Marcol Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.592.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2014, Madame Magali MICHELETTI, née le 1^{er} février 1981 à Metz (France), et domiciliée professionnellement 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Christine RACOT, démissionnaire.

Luxembourg, le 27.11.2014.

Pour: MARCOL EUROPE S.A.

Société anonyme

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014190431/15.

(140211606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Le Premier Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.715.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 7 novembre 2014 que:

1. Le mandat de Monsieur Olivier LIEGEOIS et Monsieur Benoît BAUDUIN, en tant que membre du conseil de surveillance de la Société, n'a pas été renouvelé.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que membre du conseil de surveillance de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2015:

- Madame Marina LEBRUN, née le 19 juin 1978 à Ploemeur (France), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que commissaire; et

- Madame Corine CHATY, née le 20 mai 1970 à Metz (France), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que commissaire.

3. Le mandat de la personne suivante en tant que membre du conseil de surveillance de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2015:

- Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) demeurant au 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190362/25.

(140211748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Leopard Holdings UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Everton Finco S.à r.l.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 178.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014190363/11.

(140212006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Lynx Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 179.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014190403/12.

(140212189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Lux e-shelter 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 269.617.878,20.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 162.738.

EXTRAIT

Par résolutions prises le 24 novembre 2014, les associés de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission de M. Stephen Thomas Haines de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat; et

- de nommer M. Horst Baumann, né le 2 mars 1961 à Mettlach, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Timothy Edwards, gérant de catégorie B;
- M. CJ Brucato, gérant de catégorie A;
- M. Rupprecht Rittweger, gérant de catégorie A;
- M. Sebastian Brandis, gérant de catégorie A;
- M. Nicolas Massard, gérant de catégorie A; et
- M. Horst Baumann, gérant de catégorie B.

Il convient également de prendre note des modifications suivantes:

- l'adresse de M. Sebastian Brandis se situe au 100, Eschborner Landstrasse, 60489 Frankfurt am Main, Allemagne;
- l'adresse de M. Timothy Edwards se situe désormais au 12, rue de Longchamp, L-9160 Ingeldorf, Grand-Duché de Luxembourg;

- le trustee Ogier Trustee (Jersey) Limited a changé sa dénomination en Elian Trustee (Jersey) Limited;

Concernant les parts des associés Elian Trustee (Jersey) Limited et Don Balman Benko JR, il convient de lire parts préférentielles de catégorie A et non parts sociales de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190367/31.

(140211958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

CAE Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 61.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014190069/11.

(140212291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Poivre Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.479.

En date du 12 novembre 2014 les associés de la Société ont pris acte des décisions suivantes:

- Démission de Jonathan Lees de son poste de gérant A avec effet au 14 novembre 2014.
- M. Karol Maziukiewicz devient gérant A avec effet au 14 novembre 2014 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014188517/13.

(140210735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

QM Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.458.

En date du 12 novembre 2014 les associés de la Société ont pris acte des décisions suivantes:

- Démission de Jonathan Lees de son poste de gérant A avec effet au 14 novembre 2014.
- M. Karol Maziukiewicz devient gérant A avec effet au 14 novembre 2014 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014188547/14.

(140210742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Renergy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.545.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 17 novembre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON et de M. Emanuele GRIPPO, gérants de classe B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Renergy S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014188560/16.

(140211167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Indira Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 180.652.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 7 Novembre 2014

L'unique Associé d'Indira Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Katarzyna Ciesielska, née le 20 Mai 1982 à Łód , Pologne, avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 24 Novembre 2014

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Katarzyna Ciesielska

Property and Finance Corporation S.à r.l.
Luxembourg, le 7 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014188352/17.

(140211234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Halifax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 58.782.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2014

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Tryoen Guillaume, demeurant au 17, Rue de Greuze à F-75016 Paris, de Monsieur Peter Van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014188344/18.

(140210968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

HEDF Isola GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.989.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 27 novembre 2014

L'Associé Unique de HEDF Isola GP S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Sophie Bourguignon en tant que gérant B de la Société à partir du 27 novembre 2014;

- De nommer:

* Monsieur Andreas Schreurs, né à Rheinhausen, Allemagne, le 14 février 1963, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 27 novembre 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

HEDF Isola GP S.à r.l.

Référence de publication: 2014188347/19.

(140211075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Must Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1234 Luxembourg, 2, rue Marguerite-Seraphine Beving.
R.C.S. Luxembourg B 125.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188474/9.

(140210901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

PG Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 184.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014190550/11.

(140212227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

LDVA Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.050.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 165.637.

EXTRAIT

M. André-Pierre ALEXANDRE, gérant unique et actionnaire unique de la société, élit désormais domicile au 53, Rue Bonaparte 75006 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188413/12.

(140210613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

IRP Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 83.109.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 novembre 2014 que:

- les démissions de M. Laurent MULLER et M. Frédéric MULLER de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

- Monsieur Oliver BRAZIER, né le 11 août 1969 à Waiblingen (Allemagne), demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; M. Michael PROBST, né le 29 juin 1960 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.

- Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014188373/22.

(140210898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

KS Holding Group, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.116.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 10 novembre 2014 que Monsieur Tamaz Somkhisvili a transféré six cent vingt-cinq (625) parts sociales à Monsieur Khofiz Shakhidi, citoyen britannique, résidant Europa Residence, Place des Moulins, Boulevard des Moulins, 98000 Monte Carlo, Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188392/14.

(140211211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

L Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 144.610.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé, en date du 1^{er} août 2014, de renouveler le mandat de M. Patrice Pfistner, ayant son adresse professionnelle au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme administrateur délégué à la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2020 pour statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour L Real Estate S.A.**Mandataire*

Référence de publication: 2014188393/15.

(140211216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Le Premier Investment III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.285.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 7 novembre 2014 que:

1. Le mandat de Monsieur Olivier LIEGEOIS et Monsieur Benoît BAUDUIN, en tant que membre du conseil de surveillance de la Société, n'a pas été renouvelé.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que membre du conseil de surveillance de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2015:

- Madame Marina LEBRUN, née le 19 juin 1978 à Ploemeur (France), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que commissaire; et

- Madame Corine CHATY, née le 20 mai 1970 à Metz (France), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que commissaire.

3. Le mandat de la personne suivante en tant que membre du conseil de surveillance de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2015:

- Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) demeurant au 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190360/25.

(140211746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

International Resorts Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 188.324.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190289/10.

(140211566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

I.S.T. Internationale Spedition und Transport S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 14.213.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190282/11.

(140212337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

ICM 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.790.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188363/16.

(140210827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Herald Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 189.738.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 7 Novembre 2014

L'unique Associé d'Herald Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Katarzyna Ciesielska, née le 20 Mai 1982 à Łódź, Pologne, avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 24 Novembre 2014

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Katarzyna Ciesielska

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Luxembourg, le 7 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014188339/17.

(140211235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Delion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 176.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188210/10.

(140210843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Corniche Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 163.292.

Je soussignée, la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., Commissaire aux Comptes de la société CORNICHE PROPERTY S.A., déclare par la présente, démissionner de son poste de Commissaire aux Comptes qui m'avait été confié au sein de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014188200/13.

(140211043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

CCP III DK Germany Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.562,50.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 161.265.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 1^{er} octobre 2014 que PAMERA Beteiligungen GmbH, associé de la Société, a transféré toutes ses soixante-trois mille huit cents (63.800) parts sociales ordinaires de classe B-1 et trois cent dix-neuf (319) parts sociales remboursables de classe B-2 détenues dans la Société à Curzon Capital Partners III S.à r.l., associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188177/15.

(140211245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Canel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.893.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 21 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Philippe PONSARD terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188174/16.

(140210771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Dalor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 107.842.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 7 Novembre 2014

L'unique Associé de Dalor Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Katarzyna Ciesielska, née le 20 Mai 1982 à Łód , Pologne, avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 24 Novembre 2014

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Katarzyna Ciesielska

Property and Finance Corporation S.à r.l.
Luxembourg, le 7 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014188208/17.

(140210824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Diaverum Pooling GP, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.609.

—
Il y a dorénavant lieu de prendre en compte l'adresse professionnelle de Madame Jana Oleksy, gérante de classe A de la Société, située au 2 avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Robert Moores, gérant de classe A de la Société, a changé et est désormais au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

L'associé de la Société, Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, a transféré son siège social qui est désormais au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Daphné Charbonnet / Jana Oleksy
Manager B / Class A Manager

Référence de publication: 2014188213/18.

(140211025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Garibaldi GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 104.785.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 27 novembre 2014

L'Associé Unique de Garibaldi GP S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Sophie Bourguignon en tant que gérant B de la Société à partir du 27 novembre 2014;

- De nommer:

* Monsieur Andreas Schreurs, né à Rheinhausen, Allemagne, le 14 février 1963, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 27 novembre 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Garibaldi Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014188301/19.

(140211076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Family S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 125.902.

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FAMILY S.A.", ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 125902, «la Société», constituée suivant acte reçu le 3 avril 2007, publié au Mémorial C, numéro 1062 du 5 juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 1^{er} décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 293 du 3 février 2012.

Bureau

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Yves de LOUVIGNY, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à F-75008 Paris (France), 10, rue Lord Byron.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé, demeurant 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Renaud LE SQUEREN, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à l'acte.

Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que cinq mille (5.000) actions, soit 100 % du capital, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Exposé du président

Le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Il n'a pas été créé de parts bénéficiaires donnant droit de vote ni émis d'actions sans droit de vote.

II.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, il n'est pas requis de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation, les actionnaires étant considérés comme dûment convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la dissolution et mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

IV. Pour être valablement prise, chaque résolution sur un point porté à l'ordre du jour requiert un quorum de présence d'au moins 50% du capital souscrit de la Société et doit être adoptée par une majorité d'au moins 2/3 des votes exprimés à l'assemblée.

Constataion de la validité de l'assemblée

Ces faits et l'exposé du président, après vérification par le scrutateur, sont reconnus exacts par l'assemblée qui se considère valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour étant entendu que si toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Résolutions

Sur ce, les actionnaires prennent à l'unanimité des votes les décisions suivantes, étant précisé que 50% des actions s'abstiennent:

Première résolution:

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution:

l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Jean-Yves de LOUVIGNY, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à F-75008 Paris (France), 10, rue Lord Byron.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais.

Le montant approximatif, des frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte notarié s'élève à EUR 900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.Y. DE LOUVIGNY, P. VAN HEES, R. LE SQUEREN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54404. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014187567/75.

(140209812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

I.R.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.737.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 186.317.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

I.R.F. Privatstiftung, a private foundation incorporated and existing under the laws of Austria, having its registered office at Reichsratsstraße 11/4. Stock, 1010 Vienna, Austria, registered under number 143283k (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Axel BUTAJJE, Private employee professional residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 19th, 2014.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of I.R.F. S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty seven million two hundred thirty four thousand seven hundred ninety-four Euro (EUR 47,234,794.-), whose registered office is at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 3 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1665 of 27 June 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.317. The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 7 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3139 of 28 October 2014 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 10,502,706.- (ten million five hundred two thousand seven hundred and six Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 47,234,794.- (forty seven million

two hundred thirty four thousand seven hundred ninety-four Euro) to EUR 57,737,500.- (fifty-seven million seven hundred thirty seven thousand five hundred Euro).

2. To issue 10,502,706 (ten million five hundred two thousand seven hundred and six) new shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each as well as the rights and privileges as those set out in the Company's articles of association.

3. To set the amount of the Company's share capital at EUR 57,737,500.- (fifty-seven million seven hundred thirty seven thousand five hundred Euro) represented by 57,737,500 (fifty-seven million seven hundred thirty seven thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

4. To amend article six (6) of the Company's articles of association.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 10,502,706.- (ten million five hundred two thousand seven hundred and six Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 47,234,794.- (forty seven million two hundred thirty four thousand seven hundred ninety-four Euro) to EUR 57,737,500.- (fifty-seven million seven hundred thirty seven thousand five hundred Euro).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue 10,502,706 (ten million five hundred two thousand seven hundred and six) new shares, each share having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) as well as the rights and privileges as those set out in the Company's articles of association.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, aforementioned, represented by Axel BUTAIJE, by virtue of the aforementioned proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared to subscribe for 10,502,706 (ten million five hundred two thousand seven hundred and six) new shares, each share having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) and to fully pay in cash for these new shares.

The aggregate amount of EUR 10,502,706.- (ten million five hundred two thousand seven hundred and six Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to set the amount of the corporate capital of the Company at EUR 57,737,500.- (fifty-seven million seven hundred thirty seven thousand five hundred Euro) represented by 57,737,500 (fifty-seven million seven hundred thirty seven thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, as well as the rights and privileges as those set out in the Company's articles of association.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article six (6) of the Company's articles of association.

Article six (6) of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 57,737,500.- (fifty-seven million seven hundred thirty seven thousand five hundred Euro) represented by 57,737,500 (fifty-seven million seven hundred thirty seven thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand eight hundred euro (EUR 4,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am zwanzigsten Tag des Monats November.

Vor Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

I.R.F. Privatstiftung, eine Privatstiftung gegründet nach dem österreichischen Recht, mit Sitz in Reichsratsstraße 11/4, Stock, 1010 Wien, Österreich, eingetragen unter der Nummer 143283k, (die „Alleingeschafterin“),

hier vertreten durch Herrn Axel BUTAIJE, Privatangestellter mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 19 November 2014.

Vorbezeichnete Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Person und den Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Alleingeschafterin hat den amtierenden Notar gebeten, zu beurkunden, dass die Alleingeschafterin die alleinige Geschafterin der I.R.F. S.à r.l. ist, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unterliegend dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von siebenundvierzig Millionen zweihundertvierunddreißigtausend siebenhundertvierundneunzig Euro (EUR 47.234.794,-), mit Gesellschaftssitz in L-2557 Luxemburg, 18, rue Robert Stümper, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde erstellt durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vom 3. April 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1665 vom 27. Juni 2014 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 186.317 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vom 7. Juli 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 3139 vom 28. Oktober 2014.

Die Alleingeschafterin, wie vorstehend vertreten, erkennt ausdrücklich von den aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassenden Beschlüssen umfassende Kenntnis gehabt zu haben:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 10.502.706,- (zehn Millionen fünfhundertundzweitausend siebenhundertundsechs Euro), um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von siebenundvierzig Millionen zweihundertvierunddreißigtausend siebenhundertvierundneunzig Euro (EUR 47.234.794,-) auf EUR 57.737.500,- (siebenundfünfzig Millionen siebenhundertunddreißigtausend fünfhundert Euro) zu bringen.

2. Schaffung von 10.502.706 (zehn Millionen fünfhundertundzweitausend siebenhundertundsechs) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro), die die gleichen Rechte und Privilegien haben, wie in der Satzung der Gesellschaft beschrieben.

3. Festsetzen des Kapitals der Gesellschaft auf EUR 57.737.500,- (siebenundfünfzig Millionen siebenhundertunddreißigtausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 57.737.500 (siebenundfünfzig Millionen siebenhundertunddreißigtausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).

4. Abänderung der Artikel sechs (6) der Satzung der Gesellschaft.

5. Verschiedenes.

Die Alleingeschafterin hat den amtierenden Notar gebeten folgende Beschlussfassungen aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 10.502.706,- (zehn Millionen fünfhundertundzweitausend siebenhundertundsechs Euro), um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von siebenundvierzig Millionen zweihundertvierunddreißigtausend siebenhundertvierundneunzig Euro (EUR 47.234.794,-) auf EUR 57.737.500,- (siebenundfünfzig Millionen siebenhundertunddreißigtausend fünfhundert Euro) zu bringen.

Zweiter Beschluss

Die Alleingeschafterin hat beschlossen, 10.502.706 (zehn Millionen fünfhundertundzweitausend siebenhundertundsechs) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) und mit den gleichen Rechten und Privilegien, wie in der Satzung der Gesellschaft beschrieben, zu schaffen.

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien die Alleingeschafterin, wie eingangs bezeichnet, vertreten durch die vorbezeichnete Vollmacht, durch Axel BUTAIJE, welche durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet und dieser Urkunde beiliegen bleibt und zusammen mit ihr zur Registrierung eingereicht werden wird.

Die Alleingeschafterin gab an 10.502.706 (zehn Millionen fünfhundertundzweitausend siebenhundertundsechs) neue Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu zeichnen und diese neuen Anteile mittels Bareinlage voll einzuzahlen.

Der Gesamtbetrag in Höhe von EUR 10.502.706,- (zehn Millionen fünfhundertundzweitausend siebenhundertundsechs Euro) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

Dritter Beschluss

Die Alleingeschafterin hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft auf EUR 57.737.500.- (siebenundfünfzig Millionen siebenhundertsevenunddreißigtausendfünfhundert Euro), eingeteilt in eingeteilt in 57.737.500 (siebenundfünfzig Millionen siebenhundertsevenunddreißigtausend-fünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro), die die in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Rechte und Privilegien haben, festzusetzen.

Vierter Beschluss

Die Alleingeschafterin hat beschlossen, den Artikel sechs (6) der Satzung der Gesellschaft abzuändern.

Artikel sechs (6) wird nunmehr wie folgt lauten:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 57.737.500.- (siebenundfünfzig Millionen siebenhundertsevenunddreißigtausend fünf hundred Euro), eingeteilt in eingeteilt in 57.737.500 (siebenundfünfzig Millionen siebenhundertsevenunddreißigtausend-fünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro)

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.“

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft in Zusammenhang mit vorliegender Urkunde entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr viertausendachthundert Euros (EUR 4.800,-).

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

WORÜBER Urkunde erstellt in Luxemburg am Datum, wie eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Adresse bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die erschienene Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben

Gezeichnet: A. BUTAIJE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14986. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 26 Oktober 2014.

Référence de publication: 2014187640/164.

(140210224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Coronary Technologies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-5823 Fentange, 54, op der Sterz.

R.C.S. Luxembourg B 192.140.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. LDC CONSULTING SARL, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 54, OP der Sterz à L-5823 FENTANGE, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence B 184593,

ici représentée par son gérant technique régulièrement en fonctions, Monsieur Frank CHRISTIAENS, demeurant professionnellement au 54, OP der Sterz à L-5823 FENTANGE,

2. Dr. Glenn VAN LANGENHOVE, chirurgien en cardiologie, né le 26 novembre 1965, établi au 20, Bergstraat, B-9820 MERELBEKE,

ici représentée par Monsieur Frank CHRISTIAENS, demeurant professionnellement au 54, op der Sterz à L-5823 FENTANGE, vertu d'une procuration donnée le 12 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varetur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiquées ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui sera ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est “ CORONARY TECHNOLOGIES SARL” (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision des gérants. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au lieu de son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a également pour objet l'acquisition, le développement, la mise en valeur, la commercialisation et la gestion, pour son compte ou pour le compte de tiers, de marques, brevets, franchises, master franchises royalistes et tous autres droits de propriété industrielle et intellectuelle.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par treize mille (13.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3. L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B.

Art. 8 Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B (à chaque fois, soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 13.1 des Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les treize mille (13.00) parts sociales ont été souscrits comme suit:

Associés:	Parts-Sociales:
LDC CONSULTING SARL, prénommée	6.500 (six mille cinq cents)
Dr. Glenn VAN LANGENHOVE, prénommé	6.500 (six mille cinq cents)
Total:	13.000 (Treize mille)

Les treize mille parts sociales ont été entièrement libérées par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme treize mille euros (13.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euro (EUR 1.400,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc DE CLERCK, directeur de société, né le 23 octobre 1954, demeurant professionnellement au 54 Op der Sterz à L-5823 FENTANGE; et

- Dr. Glenn VAN LANGENHOVE, chirurgien en cardiologie, né le 26 novembre 1965, demeurant au 20, Bergstraat, B-9820 MERELBEKE (Belgique).

2. Le siège social de la Société est établi au 54 Op der Sterz à L-5823 FENTANGE, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Christiaens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 octobre 2014. LAC/2014/45654. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188202/262.

(140210960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Interface Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 192.108.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Interface Overseas Holdings, Inc., a corporation having its principal address at 2859 Paces Ferry Road, Suite 2000, Atlanta, GA 30339, USA and registered with the Georgia Secretary of State under file number K120546,

here represented by Régis Galiotto, with professional address at 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Interface Eurasia Holdings S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half of the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Interface Overseas Holdings, Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

Category A managers:

- Mr. Jan Hasselman, born in Poederrijen, The Netherlands, on February 19, 1955 and having his professional address at Industrielaan 15, 3925 BD Scherpenzeel, The Netherlands; and
- Mr. Keith Armstrong, born in Georgia, United States of America, on October 5, 1957 and having his professional address at 2859 Paces Ferry Road, Suite 2000 Atlanta, GA 30339, United States of America.

Category B manager:

- Mr. Christophe Fender, born in Strasbourg, France, on July 10, 1965 and having his professional address at 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Interface Overseas Holdings, Inc., une société ayant son siège social 2859 Paces Ferry Road, Suite 2000, Atlanta, GA 30339, USA et enregistrée auprès du Georgia Secretary of State sous le numéro K120546;

Représentée par Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle au 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Interface Eurasia Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer

le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants / mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de

la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Interface Overseas Holdings, Inc., préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérants de catégorie A:

- M. Jan Hasselman, né à Poederrijen, aux Pays-Bas, le 19 février 1955, résidant professionnellement au Industrielaan 15, 3925 BD Scherpenzeel, Pays-Bas; et
- M. Keith Armstrong, né en Georgie, aux Etats-Unis, le 5 octobre 1957, résidant professionnellement au 2859 Paces Ferry Road, Suite 2000 Atlanta, GA 30339, Etats-Unis.

Gérant de catégorie B:

- M. Christophe Fender, né à Strasbourg, France, le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54547. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187646/503.

(140210196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Tiger Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.023.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1) BRE/Europe 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.375,

being the holder of four hundred ninety-six (496) class A shares and three (3) class B shares,

represented by Ms. Alina Rymalova, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 3 November 2014.

2) Mr. Frank Huber, residing at 46, Heyes-Kirchweg, D-47807 Krefeld, Germany, being the holder of one (1) class B share, represented by Ms. Alina Rymalova, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Krefeld, on 3 November 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all shareholders of Vitus Topco S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office at 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 125.023, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 2 February 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 852, page 40861, on 11 May 2007. The articles of association were amended for the last time on 10 December 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 289, page 13832 on 10 February 2010.

The appearing parties, representing the entire share capital, declare having waived any notice requirement and request the notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The parties resolve to change the Company’s name from Vitus Topco S.à r.l. to Tiger Topco S.à r.l.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decided to amend article 4 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of TIGER TOPCO S.à r.l.”

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendvierzehn, am sechsten November.

Vor uns, Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1) BRE/Europe 2 S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (*société à responsabilité limitée*), gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 94.375,

Inhaberin von vierhundertsechundneunzig (496) Anteilen der Klasse A und drei (3) Anteilen der Klasse B, hier vertreten durch Frau Alina Rymalova, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 3. November 2014, ausgestellt in Luxemburg.

2) Herr Frank Huber, ansässig in at 46, Heyes-Kirchweg, D-47807 Krefeld, Germany, Deutschland,

Inhaber von einem (1) Anteil der Klasse B,

hier vertreten durch Frau Alina Rymalova, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 3. November 2014, ausgestellt in Krefeld.

Besagte Vollmachten, welche von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar *ne varietur* paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital der Vitus Topco S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (*société à responsabilité limitée*), mit Sitz in 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 125.023 und gegründet gemäß einer Urkunde vom 2. Februar 2007 von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* Nummer 852, Seite 40861, am 11. Mai 2007, halten. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer Urkunde vom Notar Henri Hellinckx am 10. Dezember 2009 geändert, welche im *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* Nummer 289, Seite 13832, am 10. Februar 2010 veröffentlicht wurde.

Die erschienenen Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet haben, haben den Notar ersucht, die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Parteien beschließen, die Bezeichnung der Gesellschaft von Vitus Topco S.à r.l. in Tiger Topco S.à r.l. zu ändern.

Zweiter Beschluss

Als Folge des ersten Beschlusses beschließen die Gesellschafter Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung TIGER TOPCO S.à r.l.“

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienener Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist den Vertretern der erschienenen Parteien, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt sind, verlesen und vom Notar gemeinsam mit diesen Vertretern unterzeichnet worden.

Gezeichnet: A. RYMALOVA, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 7. November 2014. Relation: EAC/2014/15105. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014187991/87.

(140210467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

DBA Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.180.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of October.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

MFB International Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182082 (the “Sole Shareholder”);

here represented by Mr. Aurélien Hollard, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on October 30, 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of the entire share capital of DBA Lux Holding S.A. (hereinafter the “Company”), a société anonyme having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 111180, incorporated pursuant to a notarial deed on September 14, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 294, on February 9, 2006. The articles of association have been amended for the last time by a notarial deed taken on November 9, 2006; published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 754, on May 20, 2007.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of article 3 of the Company’s articles of association as follows:

“The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

2. Full amendment and restatement of the Company’s articles of association.

3. Miscellaneous related to the above.

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

"The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second Resolution

The general meeting of shareholders decides to fully amend and restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

Chapter I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There exists a company (the "Company") in the form of a public limited company ("société anonyme") which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the corporate name of DBA Lux Holding S.A..

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-city.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be.

In the event that, in the view of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or the Single Director, as the case may be.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company exists for an unlimited duration.

Chapter II. - Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at one hundred thirty-eight thousand eight hundred eighty-seven euro and fifty cents (EUR 138,887.50), divided into ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) class A shares and eleven thousand one hundred eleven (11,111) class B shares. Each issued share has a nominal value of one point twenty-five (EUR 1.25) and is fully paid up.

In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may have one or several shareholders.

Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 6. Form of Shares. All shares are registered shares.

A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholders. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Art. 7. Transfer of Shares. Any transfer of shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. Increase and reduction of share capital. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

New shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the share capital which those shareholders are holding. The Board of Directors or the Single Director, as the case may be, shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting or the sole shareholder, as the case may be, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, to do so.

Art. 9. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Directors, Auditor

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the "Board of Directors"), except that for so long as the Company is composed of one shareholder, the sole shareholder may appoint a single director (the "Single Director").

The members of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, will be elected where applicable by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A directors and one or several Class B directors.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company at the same time.

Art. 11. Powers of the Directors. The Board of Directors or the Single Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors or the Single Director, as the case may be, may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors or the Single Director, as the case may be, may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors or the single signature of the Single Director, as the case may be. However if the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, has appointed one or several Class A directors and one or several Class B directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A director and one Class B director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary"). The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty four hours notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. If however the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, has appointed one or several Class A directors and one or several Class B directors, it is required that at least one Class A director and one Class B directors (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. In the event of a tied vote, the Chairman shall have a casting vote.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each member of the Board of Directors may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Resolutions of the Single Director - Minutes of meetings of the Board of Directors. The resolutions of the Single Director shall be documented in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 15. Auditor(s). The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) will be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.

If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

Chapter IV. - Sole shareholder- General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 15th December at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so require. One or several shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five day prior notice.

Art. 19. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 20. Attendance- Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Art. 21. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 22. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued share capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 23. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share is entitled to one vote.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption

is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 24. Sole shareholder's resolutions-Minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July in each year and ends on the last day of June in the following year.

Art. 26. Adoption of financial statements. The Board of Directors or the Single Director as the case may be shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 27. Appropriation of Profits. From the annual net profits determined in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice (the "Net Profits"), five percent (5%) shall be deducted and allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be mandatory when the amount of the Legal Reserve fund reaches ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

After the allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall determine how the remainder of the Net Profits plus any other profits carried forward or allocated to a distributable reserve and available for distribution (the "Available Funds") will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document has been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

MFB International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182082 («l'Associé Unique»).

ici représentée par Monsieur Aurélien Hollard, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de l'intégralité du capital social de DBA Lux Holding S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111180, constituée selon acte notarié en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 294, le 9 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte notarié en date du 9 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 754, le 20 mai 2007.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces intérêts.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et notamment, des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaire.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

2. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

3. Divers en relation avec ce qui précède.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces intérêts.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et notamment, des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaire.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une modification et une refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

Chapitre I^{er} . - Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme («Société Anonyme») qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination DBA Lux Holding S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil d'Administration, ou de l'Administrateur unique, selon le cas. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prises aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège et personnes à l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces intérêts.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et notamment, des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaire.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société existe pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixe à cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-sept mille euros et cinquante centimes (EUR 138.887,50) représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99,999) actions de catégorie A et onze mille cent onze (11,111) actions de catégorie B, chaque action émise ayant une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) et est entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour être distribué aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Actions. Toutes les actions seront nominatives.

Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi.

La propriété des parts sociales est établie par enregistrement dans le registre des parts sociales. Des certificats d'enregistrement doivent être délivrés sur demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

Art. 7. Cession d'Actions. Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital social qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration ou l'Associé unique, selon le cas, fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale ou l'associé unique, selon le cas, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration ou l'Associé unique, selon le cas, à le faire.

Art. 9. Rachat de ses propres actions-Actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Chapitre III. - Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 10. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»), excepté pour la période pendant laquelle la Société est composée par un associé unique, dans quel cas, l'associé unique peut nommer un Administrateur unique («l'Administrateur unique»).

Les membres du Conseil d'Administration, ou l'Administrateur unique, selon le cas, seront nommés le cas échéant pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, peut décider de nommer un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie A et un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie B.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Tout directeur peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par l'assemblée générale des associés à la majorité simple valablement exprimée.

Si une personne morale est désignée en tant que directeur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui devra agir au nom et pour le compte de la personne morale. Ladite personne morale peut révoquer son représentant permanent seulement dans le cas où elle désigne simultanément un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un seul (1) directeur de la Société et ne peut pas être lui-même directeur de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des Administrateurs. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'associé unique, selon le cas, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique, selon le cas.

Art. 12. Délégation de pouvoirs-Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration ou par la signature individuelle de l'Administrateur unique, selon le cas. Cependant, si l'assemblée générale ou l'associé unique, selon le cas, a nommé un ou plusieurs administrateur(s) de la catégorie A et un ou plusieurs administrateur(s) de la catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. Si cependant l'assemblée générale ou l'associé unique, selon le cas, a nommé un ou plusieurs administrateur(s) de la catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de la catégorie B, il est alors requis qu'au moins un administrateur de la catégorie A et un administrateur de la catégorie B (que ce soit personnellement ou par représentation) votent en faveur de la résolution.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, la voix du Président l'emportera.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil d'Administration, peut à l'unanimité, adopter des résolutions circulaires en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Chaque membre du Conseil d'Administration peut exprimer son consentement séparément, l'intégralité des consentements permettant l'adoption des résolutions. La date des résolutions doit être la date de la dernière signature.

Art. 14. Résolutions de l'Administrateur unique, procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les résolutions de l'Administrateur unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 15. Commissaire(s) aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas.

Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société nomme un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre du commerce et des sociétés et aux comptes annuels d'organismes de placement dans sa version actuelle, alors l'organe du commissaire aux comptes est supprimé. Un réviseur d'entreprise ne peut être révoqué que par l'assemblée générale des actionnaires pour justes motifs ou avec son consentement.

Chapitre IV. - Associé unique - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 15 décembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent. Un ou plusieurs associés,

représentant au moins un dixième du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq jours avant la date prévue.

Art. 19. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 20. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer aux assemblées générales. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société..

Art. 21. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 23. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action est assortie d'un droit d'un vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées.

Art. 24. Résolutions de l'associé unique, procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 25. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 26. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'associé unique, selon le cas, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 27. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société déterminés conformément aux exigences comptables et juridiques en vigueur au Luxembourg (les «Profits Nets»), il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la

formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pourcent (10%) du capital émis.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, déterminera comment le solde des Profits Nets ainsi que tous autres profits reportés à nouveau ou placés dans une réserve distribuable et disponible pour toute distribution (les «Fonds Disponibles») seront affectés par allocation totale ou partielle à une réserve, en report à nouveau pour l'exercice social suivant ou enfin par une distribution sous forme de dividende aux actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut procéder, sous réserves des dispositions légales, au paiement de dividendes intérimaires.

Toute prime d'émission, prime assimilée ou autres réserves distribuables peuvent être librement distribuées aux actionnaires sous réserve des dispositions légales et des articles des présents statuts.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute conformément à l'article 4 des présents statuts, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique, selon le cas, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles concernant la distribution des bénéfices.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire des parties comparantes connue du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOLLARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14908. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014187511/623.

(140209811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Aberdonia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.776.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of November.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MELF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.915 and acting through and on behalf of its compartments A, E, I, R, P and Q (the "Sole Shareholder"), being the Sole Shareholder of Aberdonia Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary of 5 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2168 of 14 August 2014, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et Sociétés) under number B 187.776 (the "Company") the articles of association of which have not been amended since its incorporation (the "Articles"),

here represented by Ms Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, requested the notary to record that:

(I) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can be validly taken on all items of the agenda.

(II) The agenda on which resolutions were to be passed was as follows:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two million euros (EUR 2,000,000.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to two million twelve thousand five hundred euros (EUR 2,012,500.-) by the issue of two million (2,000,000) new shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the New Shares for a total subscription price of two million eight hundred fifty-four thousand three hundred eighty two euros (EUR 2,854,382.-) by a contribution in kind consisting of a claim of two millions eight hundred fifty-four thousand three hundred eighty two euros (EUR 2,854,382.-) held by the Sole Shareholder, and approval of the valuation of such contribution in kind; allocation of an amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital of the Company; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two million euros (EUR 2,000,000.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to two million twelve thousand five hundred euros (EUR 2,012,500.-) by the issue of two million (2,000,000) new shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declared that it subscribed to the New Shares so issued for a total subscription price of two million eight hundred fifty-four thousand three hundred eighty two euros (EUR 2,854,382) and fully paid the above capital increase by a contribution in kind consisting of a definite due and payable claim held by the Sole Shareholder (the "Contribution in Kind") against the Company of an aggregate amount of two million eight hundred fifty-four thousand three hundred eighty two euros (EUR 2,854,382.-).

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it is the sole holder and owner of the Contribution in Kind and that there exist no impediments to the transfer thereof to the Company. Proof of the Sole Shareholder's ownership of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder, acting through its appointed proxyholder, further declared that the Contribution in Kind has been the subject of a report by the board of managers of the Company dated 7 November 2014, the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers of the Company believes that the value of the Contribution in Kind amounts to two million eight hundred fifty-four thousand three hundred eighty two euros (EUR 2,854,382) and is at least equal to the value of the New Shares to be issued by the Company in consideration thereof."

A copy of such report after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to allocate from the value of the Contribution in Kind an amount equal to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital account of the Company and the remainder (being an amount of eight hundred fifty-four thousand three hundred eighty two euros (EUR 854,382.-)) to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Articles which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at two millions twelve thousand five hundred euros (EUR 2,012,500) divided into two millions twelve thousand five hundred (2,012,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 - "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The amount of the premium account and/or the capital contribution account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

There being no further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, this deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

This deed having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MELF S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.915 et agissant par et pour le compte de ses compartiments A, E, I, R, P and Q (l'«Associé Unique»), en tant qu'Associé Unique de Aberdonia Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois par acte du notaire instrumentant en date du 5 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 2168 du 14 août 2014, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.776 (la «Société») dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (les «Statuts»),

représentée par Madame Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(I) L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises de la Société, de telle sorte que les décisions ont pu valablement être prises concernant tous les points de l'ordre du jour.

(II) L'ordre du jour sur base duquel les résolutions devaient être prises était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions euros (EUR 2.000.000.-) de manière à le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500.-) par l'émission de deux millions (2.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription par l'Associé Unique et paiement des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises pour un prix total de souscription de deux millions huit cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2.854.382.-) par un apport en nature d'une créance de deux millions huit cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2.854.382.-) détenue par l'Associé Unique, et approbation de l'évaluation d'un tel apport en nature; allocation d'une somme égale à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société; modification résultant de ce qui précède de l'article 5 des Statuts de la Société.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions euros (EUR 2.000.000.-) de manière à le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à un montant de deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500.-) par l'émission de deux millions (2.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Ensuite, l'Associé Unique, dénommé et représenté tel que mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales ainsi émises pour un prix total de souscription de deux millions huit cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2.854.382.-) et a déclaré payer entièrement la somme de l'augmentation du capital social ci-dessus par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique, prénommé (l'«Apport en Nature») contre la Société d'un montant total de deux millions huit cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2.854.382.-).

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, a déclaré qu'il était le détenteur et le propriétaire unique de l'Apport en Nature et qu'il n'existe aucun obstacle au transfert de l'Apport en Nature à la Société. Preuve de la détention de l'Apport en Nature par l'Associé Unique a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire, a ensuite déclaré que l'Apport en Nature a été l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 7 novembre 2014, dont la conclusion se lit comme suit:

«En considérant ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est d'avis que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à EUR deux millions huit cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2.854.382) et est au moins égale à la valeur des nouvelles parts sociales devant être émises par la Société en contrepartie»

Une copie de ce rapport, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire, devra rester annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'allouer, de la valeur de l'Apport en Nature, un montant égal à la valeur nominale des parts sociales nouvellement émises au compte du capital social de la Société et le solde (étant d'un montant de huit cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2.854.382.-)) au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500.-) divisé en deux millions douze mille cinq cents (2.012.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 - "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de primes et/ou du compte d'apport en capital peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.».

En l'absence d'autres points sur l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Coûts et dépenses

Les coûts, dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de celui-ci.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, ladite mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53779. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188042/167.

(140210874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Data Center Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.061,11.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.770.

Il est à noter que le siège social du gérant:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Najat Mokhnache

Référence de publication: 2014188209/14.

(140210998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Tartaruga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4432 Soleuvre, 1, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 140.694.

L'an deux mille quatorze.

Le six novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Xavier Jean William Ghislain dit Xavier GÉRARD, employé privé, demeurant à L-4432 Soleuvre, 1, rue des Champs, propriétaire de cinquante (50) parts sociales,

2.- Madame Valérie Yvette Jacqueline dite Valérie DETHIER, employée privée, demeurant à L-4432 Soleuvre, 1, rue des Champs, propriétaire de cinquante (50) parts sociales,

Les comparants sont les seuls propriétaires de la totalité des cent (100) parts sociales de la société «TARTARUGA S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4432 Soleuvre, 1, rue des Champs, constituée suivant acte du notaire Blanche MOUTRIER de Esch-sur-Alzette en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2065 du 26 août 2008, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.694.

Madame Valérie DETHIER déclare d'abord céder à Monsieur Xavier GÉRARD, susdit, quarante-neuf (49) parts sociales de la Société, pour le prix de un euro (1,- €).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite: Madame Valérie DETHIER, préqualifiée et Monsieur Xavier GÉRARD, préqualifié, agissant en leur qualité de gérant technique respectivement gérant administratif, acceptent au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés, Valérie DETHIER et Xavier GÉRARD préqualifiés, représentant désormais l'intégralité du capital social, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais réparti comme suit:

- Valérie DETHIER, susdite, une part	1
- Xavier GÉRARD, susdit, quatre-vingt dix-neuf parts	99
Total: cent cinquante parts sociales	100

Troisième résolution

Ils acceptent la démission de Valérie DETHIER de ses fonctions de gérant technique et lui donne décharge.

Quatrième résolution

Ils nomment ainsi Xavier GÉRARD aux fonctions de gérant unique au lieu et place de gérant administratif, pour une durée illimitée.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Cinquième résolution

Ils décident d'adopter le régime des sociétés de participations financières ("SOPARFI"), ainsi de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 5 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, brevets de toute origine, et plus généralement à la propriété intellectuelle de toute sorte tels que les marques, logiciels et images, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire

mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

La société a également pour objet l'achat, la vente et le négoce de tous produits en gros et en détail.

La société a en outre pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, y compris l'achat, la vente, la mise en vente, la gestion, la mise en valeur, la location et la gérance d'immeubles, ainsi que la promotion et la gestion de patrimoines immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

Elle pourra, d'une façon générale, faire toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GERARD, DETHIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 53594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187969/73.

(140210023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Europa Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 953.303,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.040.

Par résolutions signées en date du 24 novembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Philippe Delrée, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet au 31 octobre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Fabian Sires, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant B, avec effet au 31 octobre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187528/15.

(140210094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Everwood Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.754.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2014

1. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société A&C Management Services Sàrl démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour EVERWOOD HOLDING S.A.-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014187553/16.

(140209799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.
